

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE
AU RÈGLEMENT DE ZONAGE RCM-60A-2015

AVIS PUBLIC est donné qu'à sa séance ordinaire du 21 juin 2021, le conseil municipal doit statuer sur les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme relativement aux dérogations mineures suivantes au règlement de zonage RCM-60A-2015 :

Emplacement	Dérogation
Lot 1 523 524 270, avenue Lilas	Augmenter l'empiètement autorisé du vestibule d'entrée dans la marge avant de 1,5 m à 1,59 m. Afin de permettre l'agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée.
Lot 1 523 825 235, avenue Martin	Réduire la marge avant pour un agrandissement de 6 m à 3,44 m. Afin de permettre l'agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée.
Lot 1 520 468 729, boulevard Pine Beach	Augmenter la superficie d'empiètement autorisée dans la marge avant pour une galerie située au rez-de-chaussée et faisant corps avec le bâtiment incluant un avant-toit de 2,8 m ² à 8,1 m ² . Afin de permettre l'agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée.
Lot 1 523 080 2365-2385, chemin Saint-François	Réduire le nombre de cases de stationnement requis de 62 à 53 cases. Afin de permettre l'aménagement d'un restaurant.

Conformément aux directives émises par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation en lien avec la COVID-19, et à moins d'avis contraire, la séance du conseil se tiendra à 20 h à huis clos et en webdiffusion en direct. Toute personne ou organisme intéressés pourra se faire entendre par le conseil en transmettant un courriel à greffe@ville.dorval.qc.ca.

DONNÉ À DORVAL, QUÉBEC, ce 26 mai 2021.

Me Chantale Bilodeau
Greffière